

# ACTU DÉCHETS

Chers collègues,

La direction de la Gestion des déchets a le plaisir de vous faire parvenir sa première lettre d'information, afin de vous transmettre quelques actualités sur nos activités !

Bonne lecture !

*L'équipe qualité déchets*



## OUVERTURE DES DÉCHETTERIES ET DES VÉGÉ'TRI

Du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre :

- lundi : 14h- 18h30
- du mardi au samedi : 09h-12h / 14h-18h30
- dimanche : 09h-13h

*L'accès aux professionnels n'est pas autorisé le samedi après-midi et le dimanche matin.*

*Les déchetteries sont fermées les jours fériés.*

*Le port du masque est obligatoire pour les usagers.*

*L'accès aux déchetteries doit se faire au minimum ¼ d'heure avant la fermeture afin d'avoir le temps suffisant pour décharger.*

## NOUVEAU !!!

**Consulter l'affluence des déchetteries et des Végé'tris grâce au système de visionnage présent sur chaque site et consultable sur notre site internet :**

<https://www.orleans-metropole.fr/dechets/tri-et-dechetteries>



## DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS

Les usagers ont la possibilité de demander un composteur en s'inscrivant sur notre site internet [www.orleans-metropole.fr/dechets](http://www.orleans-metropole.fr/dechets) - rubrique déchets / démarches en ligne / j'adopte un composteur :

<https://teleservices.moncompte.orleans-metropole.fr/gestion-des-dechets/j-adopte-un-composteur/>



## COLLECTE DES VÉGÉTAUX

Durant la période estivale, le calendrier ne prévoit pas de collecte les semaines 28,29 (du 12 au 23 juillet) et 33, 34 (du 16 au 27 août), les usagers pourront en revanche présenter 6 sacs et 4 fagots dès leur prochaine collecte.

Rappel : Les inscriptions pour l'année 2021 sont closes, vous serez tenus informés en fin d'année des prochaines modalités pour 2022. Les usagers souhaitant s'inscrire sont invités à reprendre contact avec leur mairie courant décembre 2021.

## JOURS FÉRIÉS

Lorsqu'une collecte de déchets a lieu le même jour qu'un jour férié, le principe de rattrapage est le suivant :

### DÉCHETS MÉNAGERS (poubelle verte, déchets non-recyclables) :

Pour les adresses collectées une fois par semaine, la collecte des déchets ménagers a lieu le jour férié sauf pour les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre. Pour ces 3 dates la collecte est rattrapée le samedi suivant la collecte. **Les bacs doivent être sortis la veille au soir.**

Pour les adresses collectées plusieurs fois par semaine, la collecte n'est pas assurée le jour férié et les déchets ménagers sont collectés lors du prochain passage.

### DÉCHETS RECYCLABLES (poubelle à couvercle jaune ou bleu) :

Pour les adresses collectées tous les 15 jours, la collecte des déchets recyclables n'est pas assurée les jours fériés, elle est rattrapée le samedi suivant. **Les bacs doivent être sortis la veille au soir.**

Pour les adresses collectées une fois par semaine, la collecte n'est pas assurée le jour férié et les déchets multi-matériaux sont collectés lors du prochain passage.

Connaitre les jours de collecte des déchets :

<http://www.orleans-metropole.fr/1453/vos-jours-de-collecte.htm>

# COLLECTE DES OBJETS VOLUMINEUX (ex ENCOMBRANTS)



La collecte en porte à porte annuelle d'encombrants générait chaque année le déversement anarchique sur les trottoirs de **quantités impressionnantes** d'objets et de matériaux divers ; elle alimentait également des dépôts sauvages tout au long de l'année. Il faut savoir également que les objets ainsi jetés sur les trottoirs étaient **broyés et incinérés**. Or, une partie non négligeable d'entre eux peuvent être valorisés de façon plus pertinente en étant recyclés voire réemployés ce qui était impossible en l'état du dispositif. Sans oublier **l'image déplorable** donnée quant à la qualité et l'entretien de nos communes. Par ailleurs, pendant près de 2 ans, nous avons expérimenté dans quelques quartiers le service de la collecte à la demande des encombrants. Il s'agissait :

- De limiter, et de faire baisser le nombre des dépôts sauvages.
- De réemployer voire recycler les objets encore en bons état sous forme de dons à des associations.

Malheureusement l'expérimentation n'a pas eu l'effet escompté sur les secteurs concernés. C'est pourquoi, il a été décidé de suspendre ces deux services, par ailleurs très coûteux, dans l'attente de la définition d'un service plus adapté (choix des élus sur le dernier trimestre 2021). Ceci afin de :

- **Rechercher des solutions plus vertueuses propres à réduire les volumes envoyés vers l'incinération.**
- **Optimiser au maximum le nouveau fonctionnement**
- **Accompagner vers une autonomie et une responsabilisation de nos concitoyens sur le sujet des déchets.**

Dans l'attente, si les usagers sont effectivement confrontés à un problème concret concernant des meubles ou équipements volumineux et dans l'impossibilité de se déplacer, ils peuvent faire appel à des entreprises solidaires qui œuvrent dans ce domaine moyennant participation financière telles que :

- ABRAYSIE DEVELOPPEMENT au 02 38 21 57 57 ([www.abraysie.fr](http://www.abraysie.fr))
- RESPIRE au 02 38 22 01 15 ([www.respire.org](http://www.respire.org))
- LE TREMPLIN au 02 38 73 02 78 ([ass.letremplin@wanadoo.fr](mailto:ass.letremplin@wanadoo.fr))

## « LES DÉPÔTS SAUVAGES »

Pour rappel, les dépôts sauvages sont pris en charge par les pôles territoriaux.

Les usagers doivent donc contacter l'accueil de leur mairie qui feront le relais vers le pôle concerné.

/!\ En aucun cas les numéros de téléphone ou adresse mail des pôles doivent être transmis aux usagers.

## COLLECTE EN PÉRIODE ESTIVALE :

Durant les mois de juillet et août (pendant la période des vacances scolaires), les collectes sont susceptibles d'être réalisées le soir de 19h à 2h du matin, nous remercions les usagers de sortir leur bacs comme habituellement et de les laisser dehors jusqu'à la collecte.

## RAPPEL DES NUMÉROS UTILES ORLÉANS MÉTROPOLE :

Direction du Cycle de l'eau et de l'énergie : 02 38 78 49 49

Standard de la Métropole : 02 38 78 75 75

Agence TAO Martroi : 0 800 01 2000

Direction de la Gestion des Déchets : 02 38 56 90 00

**À bientôt pour notre prochain numéro !**